

Pollution aux particules fines : l'Ain passe en vigilance rouge

Article créé le 22/02/2021 par [Préfecture - communication interministérielle](#) Mis à jour le 25/02/2021



Situation de la qualité de l'air

Jeudi 25 février, l'épisode de poussières désertiques persiste sur toute la région Auvergne-Rhône-Alpes, et notamment sur le département de l'Ain, avec des concentrations élevées.

Activation de la procédure préfectorale d'alerte

Catherine de La Robertie, préfète de l'Ain, a placé les trois bassins d'air du département (soit les bassins alpins, lémanique et ouest) dès aujourd'hui 17 h, en situation d'alerte rouge (alerte de niveau 2). Cette procédure prévoit certaines mesures prescriptives.

VIGILANCE ROUGE POLLUTION AUX PARTICULES FINES

Mesures applicables au grand public

- Un **abaissement temporaire de la vitesse de 20 km/h** est instauré sur tous les axes routiers où la vitesse limite autorisée est normalement supérieure ou égale à 90 km/h, pour tous les véhicules à moteur. Les axes dont la vitesse autorisée est égale à 80 km/h sont limités à 70 km/h,
- **L'utilisation du bois et de ses dérivés comme chauffage individuel d'appoint ou d'agrément** est interdite,
- La pratique du **brûlage des déchets** est totalement interdite : les éventuelles dérogations sont suspendues,
- L'utilisation des **barbecues à combustible solide** est interdite,
- La température de **chauffage des bâtiments** doit être maîtrisée et réduite à 18 °C,
- Les travaux **d'entretien ou de nettoyage** avec des outils non électriques ou avec des produits à base de solvants organiques (white-spirit, peinture, vernis) doivent être reportés à la fin de l'épisode de pollution. La mesure s'applique dans les espaces verts et jardins publics, mais également dans les lieux privés.
- L'utilisation de **groupes électrogènes** n'est autorisée que pour satisfaire l'alimentation électrique d'intérêts essentiels, notamment de sécurité.

Recommandations sanitaires :

Population générale	Personnes sensibles et vulnérables
<ul style="list-style-type: none">• Privilégiez les sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort,• Limitez vos activités physiques intenses,• Demandez conseils si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque.	<ul style="list-style-type: none">• Évitez les activités physiques intenses,• Reportez les activités qui demandent le plus d'effort,• Éloignez-vous des grands axes routiers aux périodes de pointes,• Demandez conseils si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque.

Mesures applicables aux professionnels

Les mesures applicables aux professionnels sont détaillées sur l' [arrêté préfectoral](#) (format pdf - 180.3 ko - 25/02/2021)

Renforcement des contrôles et répression des infractions

La préfète de l'Ain fait procéder au renforcement des contrôles. Les infractions relevées seront sanctionnées.

Recommandations sanitaires

Population générale	Personnes sensibles et vulnérables
<ul style="list-style-type: none">• Privilégiez les sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort,• Limitez vos activités physiques intenses,• Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque.	<ul style="list-style-type: none">• Évitez les activités physiques intenses,• Reportez les activités qui demandent le plus d'effort,• Éloignez-vous des grands axes routiers aux périodes de pointes,• Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque.

Mesures applicables aux professionnels

Se reporter à l'.

VIGILANCE JAUNE POLLUTION AUX PARTICULES FINES

Concerne les bassins ouest et alpin du département de l'Ain.

Cette procédure ne prévoit pas de mesures prescriptives, mais des recommandations sanitaires et comportementales et fait appel au sens civique de chacun.

Recommandations sanitaires

Population générale	Personnes sensibles et vulnérables
<ul style="list-style-type: none">• Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités,• Continuez d'aérer votre domicile.	<ul style="list-style-type: none">• Limitez vos activités physiques intenses,• Éloignez-vous des grands axes routiers aux périodes de pointes,• Éloignez vos enfants de la pollution automobile,• Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque.

Recommandations comportementales à l'ensemble de la population pour réduire les émissions de polluants

Particuliers	Professionnels
<ul style="list-style-type: none">• Si vous vous chauffez au bois, veillez à utiliser un appareil performant,• Utilisez des modes de transports limitant les émissions polluantes,• Maîtrisez la température de votre logement (19 °C).	<ul style="list-style-type: none">• Reportez l'écobuage et toutes opérations de brûlage à l'air libre,• Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques,• Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage,• Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes.

Autres recommandations comportementales

- N'utilisez **pas de foyers ouverts d'appoint**, les appareils de chauffage au bois d'appoint de type inserts, poêles, chaudières installées avant 2000 et les groupes électrogènes,
- Pour les travaux d'entretien ou de nettoyage, évitez d'utiliser des **outils non-électriques** (notamment tondeuses, taille-haie), ainsi que des **solvants organiques** (white-spirit, peintures, vernis décoratifs, produits de retouche automobile),
- Abstenez-vous de circuler avec un **véhicule dont la date d'immatriculation est antérieure au 1er janvier 2006** (hormis les véhicules d'intérêt général),
- **Évitez la conduite agressive, modérez votre vitesse, entretenez régulièrement votre véhicule.**

Plus d'informations :

Pour plus de détails concernant la qualité de l'air, merci de vous reporter au site <http://www.atmo-auvergnepes.fr/>

Liste des communes par bassin :

Bassin lémanique – Partie Ain

BILLIAT	MIJOUX
CESSY	MONTANGES
CHALLEX	ORNEX
CHAMPFROMIER	PERON
CHANAY	PLAGNE
CHEVRY	POUGNY
CHEZERY-FORENS	PREVESSIN-MOENS
COLLONGES	SAINT-GENIS-POUILLY
CONFORT	SAINT-GERMAIN-DE-JOUX
CROZET	SAINT-JEAN-DE-GONVILLE
DIVONNE-LES-BAINS	SAUVERNY
ECHENEVEX	SEGNY
FARGES	SERGY
FERNEY-VOLTAIRE	SEYSSEL
GEX	SURJOUX-LHÔPITAL
GIRON	THOIRY
GRILLY	VALSERHÔNE
INJOUX-GENISSIAT	VERSONNEX
LEAZ	VESANCY
LELEX	VILLES

Quest Ain

AMBERIEU-EN-BUGEY	CIVRIEUX	LE-PLANTAY	SAINTE-ETIENNE-DU-BOIS	SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX
AMBERIEUX-EN-DOMBES	CIZE	LENT	SAINTE-ETIENNE-SUR-CHALARONNE	SAINT-NIZIER-LE-DESERT
AMBRONAY	COLIGNY	LESCHEROUX	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	SAINT-PAUL-DE-VARAX
AMBUTRIX	CONDEISSIAT	LEYMENT	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	SAINT-REMY
ARBIGNY	CONFANCON	LOYETTES	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	SAINT-SORLIN-EN-BUGEY
ARS-SUR-FORMANS	CORMORANCHE-SUR-SAONE	LURCY	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	SAINT-SORLIEN-EN-BUGEY
ASNIERES-SUR-SAONE	CORMOZ	MALAFRETAZ	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	SAINT-SULPICE
ATTIGNAT	CORVEISSIAT	MANTENAY-MONTLIN	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	SAINT-TRIVIER-DE-COURTES
BAGE-DOMMARTIN	COURMANGOUX	MANZIAT	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
BAGE-LE-CHATEL	COURTES	MARBOZ	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	SAINT-VULBAS
BALAN	CRANS	MARLIEUX	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	SAINTE-CROIX
BANEINS	CROTTET	MARSONNAS	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	SAINTE-EUPHEMIE
BEAUPONT	CRUZILLES-LES-MEPILLAT	MASSIEUX	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	SAINTE-JULIE
BEAUREGARD	CURCIAT-DONGALON	MEILLONNAS	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	SAINTE-OLIVE
BELIGNEUX	CURTAFOND	MERIGNAT	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	SALAVRE
BENY	DAGNEUX	MESSIMY-SUR-SAONE	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	SANDRANS
BEREZIAT	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE	MEXIMIEUX	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	SAULT-BRENAZ
BETTANT	DOMPIERRE-SUR-VEYLE	MEZERIAT	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	SAVIGNEUX
BEY	DOMSURE	MIONNAY	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	SERMOYER
BEYNOST	DOUVRES	MIRIBEL	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	SERVAS
BIRIEUX	DROM	MISERIEUX	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	SERVIGNAT
BIZIAT	DRUILLAT	MOGNENEINS	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	SIMANDRE-SUR-SURAN
BLYES	FARAMANS	MOGNEINS	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	SOUCLIN
BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT	FAREINS	MONTAGNAT	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	SULIGNAT
BOISSEY	FEILLENS	MONTCEAUX	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	THIL
BOULIGNEUX	FOISSIAT	MONTCET	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	THOISSEY
BOURG-EN-BRESSE	FRANCHELEINS	MONTHIEUX	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	TOSSIAT
BOURG-SAINT-CHRISTOPHE	FRANS	MONTLUEL	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	TOUSSIEUX
BOYEUX-SAINT-JEROME	FRANCOIS	MONTMERLE-SUR-SAONE	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	TRAMOYES
BOZ	GARNERANS	MONTRACOL	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	TREVOUX
BRESSE-VALLONS	GENOUILLEUX	MONTREVEL-EN-BRESSE	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	VAL-REVERMONT
BRESSOLLES	GORREVOD	NEUVILLE-LES-DAMES	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	VALEINS
BUELLAS	GRAND-CORENT	NEUVILLE-SUR-AIN	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	VANDEINS
CERDON	GRIEGES	NEYRON	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	VARAMBON
CERTINES	GUEREINS	NIEVROZ	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	VAUX-EN-BUGEY
CEYZERIAT	HAUTECOURT-ROMANECH	NIVIGNE-ET-SURAN	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	VERJON
CHALAMONT	ILLIAT	OZAN	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	VERNOUX
CHALEINS	JASSANS-RIOTTIER	PARCIEUX	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	VERSAILLEUX
CHALLES	JASSERON	PERONNAS	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	VESCOURS
CHANEINS	JAYAT	PEROUGES	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	VESINES
CHANOZ-CHATENAY	JOURNANS	PERREX	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	VILLARS-LES-DOBES
CHARNOZ-SUR-AIN	JOYEUX	PEYZIEUX-SUR-SAONE	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	VILLEBOIS
CHATEAU-GAILLARD	JUJURIEUX	PIRAYOUX	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	VILLEMOTIER
CHATENAY	L'ABERGEMENT-CLEMENCIAT	PIZAY	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	VILLENEUVE
CHATILLON-LAPALUD	L'ABERGEMENT-DE-VAREY	POLLIAT	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	VILLEREVERSURE
CHATILLON-SUR-CHALARONNE	LA-BOISSE	PONCIN	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	VILLETTE-SUR-AIN
CHAVANNES-SUR-REYSSOUZE	LA-CHAPELLE-DU-CHATELARD	PONT-D'AIN	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	VILLIEU-LOYES-MOLLON
CHAVEYRIAT	LA-TRANCLIERE	PONT-DE-VAUX	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	VIRIAT
CHAZEY-SUR-AIN	LABALME	PONT-DE-VEYLE	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	VONNAS
CHEVROUX	LAGNIEU	POUILLAT	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	
	LAIZ	PRIAY	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	
	LAPEYROUSE	RAMASSE	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	
	LE-MONTELLIER	RANCE	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	
		RELEVANT	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	
		REPLONGES	SAINTE-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	

	REVONNAS REYRIEUX REYSSOUZE RIGNIEUX-LE- FRANC ROMANS SAINT-ALBAN	
--	---	--

Zone alpine

AMBLEON ANDERT-ET-CONDON ANGLEFORT APREMONT ARANC ARANDAS ARBENT ARBOIS-EN-BUGEY ARGIS ARMIX ARTEMARE ARVIERE-EN-VALROMEY BELLEY BELLEYDOUX BELLIGNAT BENONCES BEON BOLOZON BREGNIER-CORDON BRENO BRENS BRION BRIORD CEIGNES CEYZERIEU CHALEY CHAMPAGNE-EN-VALROMEY CHAMPDOR-CORCELLES CHARIX CHAZEY-BONS	CHEIGNIEU-LABALME CHEVILLARD CLEYZIEU COLOMIEU CONAND CONDAMINE CONTREVOZ CONZIEU CORBONOD CORLIER CRESSIN-ROCHFORT CULOZ CUZIEU DORTAN ECHALLON EVOSGES FLAXIEU GEOVREISSET GROISSIAT GROSLEE-SAINT-BENOIT HAUT-VALROMEY INNIMOND IZENAVE IZERNORE IZIEU LA-BURBANCHE	LANTENAY LAVOURS LE-POIZAT-LALLEYRIAT LES-NEYROLLES LEYSSARD LHUIS LOMPNAS MAGNIEU MAILLAT MARCHAMP MARIGNIEU MARTIGNAT MASSIGNIEU-DE-RIVES MATAFELON-GRANGES MONTAGNIEU MONTREAL-LA-CLUSE MURS-ET-GELIGNIEUX NANTUA NIVOLLET-MONTGRIFFON NURIEUX-VOLOGNAT ONCIEU ORDONNAZ OUTRIAZ OYONNAX PARVES-ET-NATTAGES PEYRIAT PEYRIEU PLATEAU-D'HAUTEVILLE POLLIEU	PORT PREMEYZEL PREMILLIEU ROSSILLON RUFFIEU SAINT-GERMAIN-LES-PAROISSES SAINT-MARTIN-DE-BAVEL SAINT-MARTIN-DU-FRENE SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY SAMOGNAT SEILLONNAZ SERRIERES-DE-BRIORD SERRIERES-SUR-AIN SEYSSEL SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE TALISSION TENAY TORCIEU VALROMEY-SUR-SERAN VIEU-D'IZENAVE VIRIEU-LE-GRAND VIRIGNIN VONGNES
--	---	--	---